

Les religions à l'école: Genève reprend le débat

ENSEIGNEMENT • Samedi, une conférence réunira Charles Beer, Walo Hutmacher et Régis Debray autour de la question de l'enseignement du religieux à l'école. Enjeux.

SARAH SCHOLL

Un enseignement du fait religieux à l'école est-il nécessaire? Une conférence intitulée «Culture religieuse et école laïque» – organisée à Genève le samedi 5 avril – relance le débat. En veuilleuse depuis la parution d'un rapport en 1999, la réflexion du Département de l'instruction publique (DIP) genevois devrait redémarrer. Un groupe de travail est en voie de constitution. Enjeux et perspectives.

Organisé par le DIP, l'événement mettra en discussion Charles Beer, conseiller d'Etat en charge de ce département avec Walo Hutmacher, sociologue, et Régis Debray, professeur de philosophie à Paris, tous deux auteurs de rapports sur la question. Ces documents ont servi à la préparation du débat: le premier, dirigé à Genève par Walo Hutmacher à la demande du DIP a été publié en 1999, une petite dizaine de personnes y ont participé dont deux pasteurs; le second, de la main de Régis Debray, a été remis en février 2002 à Jack Lang, alors ministre de l'éducation nationale française. Ecrits dans des contextes différents, ils arrivent néanmoins à des conclusions similaires.

Principal quiproquo que s'efforcent de dissiper les tenants de la réflexion: «L'enseignement du religieux n'est pas un enseignement religieux», pour reprendre les termes de Régis Debray. Celui-ci part du principe que catéchisme et enseignement sur les religions peuvent être clairement distingués. L'un vise à convaincre, à «susciter l'adhésion à une croyance», l'autre doit permettre aux jeunes «d'identifier le fait religieux dans sa spécificité par rapport à l'autres dimensions du savoir humain, d'en repérer l'existence et l'impact dans les sociétés humaines en général, dans notre société et son histoire en particulier». Ces définitions sont données dans le rapport Hutmacher et reprises dans les textes préparant le débat de samedi.

S'il ne s'agit pas de faire main basse sur l'école laïque, celle-ci pourrait néanmoins être amenée à une transformation. Le philosophe Régis Debray demande, dans son rapport, que l'école républicaine passe «d'une laïcité d'incompétence à une laïcité d'intelligence». Autrement dit: que l'instruction publique ne fasse pas silence sur les questions religieuses mais les prenne en compte et les enseigne avec un regard critique.

Régis Debray avance un autre argument: «La relégation du fait religieux hors des enceintes de la transmission rationnelle et publiquement contrôlée des connaissances favorise la pathologie du terrain au lieu de l'assainir.» Dans sa perspective, l'école doit faire le contrepoids «à l'audimat, aux charlatans et aux passions sectaires».

Une formule résume ce qui est attendu des écoles aussi bien par Régis Debray que dans le rapport Hutmacher: «Une approche raisonnée des religions comme lait de civilisation.»

PROPOSITIONS CONCRÈTES

Mais comment procéder? Le rapport genevois de 1999 se terminait par une série de recommandations au DIP. Notamment celle «d'entrer en matière sur le principe d'une prise en compte plus explicite du fait religieux dans le cadre de l'enseignement». Mais, conscients d'avoir soulevé une problématique «épineuse», suscitant de vives réactions de l'opinion publique, les rédacteurs prénaient de poursuivre prudemment la «démarche de clarification et de débat public».

Régis Debray va, lui, plus loin dans les propositions. Concrètement, il ne défend pas la création d'un cours particulier réservé aux thèmes religieux mais la prise en compte de cet aspect dans les matières déjà enseignées: lettres, histoire, géographie, art, philosophie, etc. Pour se faire, les professeurs devraient être «mieux armés intellectuellement et professionnellement face à une question toujours sensible car touchant à l'identité la plus profonde des élèves et des familles». Le philosophe expli-



Comment vivre une laïcité constructive au sein des écoles?

quera, samedi prochain, ce qui a été fait en France après la publication de son rapport.

UNE NOUVELLE ÉTAPE

C'est sur cette base philosophique et factuelle que devrait se déployer le débat genevois. Mais où mènera-t-il? «Cette conférence marque une étape», explique Claude Goldschmid, secrétaire adjoint au DIP et organisateur. Il admet que le département, occupé à nombre d'autres choses ces dernières années, avait mis le dossier en veilleuse. Mais il semble que le moment soit arrivé de le ressortir des

tiroirs et de reprendre les recommandations de 1999. Un groupe de travail est en voie de constitution l'intérieur du DIP. Il devra notamment dresser un état des lieux de ce qui se fait déjà dans les programmes «Les choses doivent se faire de manière douce», estime Claude Goldschmid, précisant que le sujet res extrêmement délicat.

Conférence-débat ouverte au public: «Culture religieuse et école laïque», samedi 5 avril de 9h30 à 12h, Uni Dufour à l'auditoire Jean Piaget, 24 rue Général-Dufour.

Ce matériel et les deux rapports sont disponibles sur le site Internet du DIP www.geneve.ch/dip.

L'expérience vaudoise

Alors que l'enseignement du religieux est une question brûlante à Genève, il est chose normale dans le canton de Vaud, où l'Eglise et l'Etat ne sont pas séparés. Inscrits dans la loi, les cours d'histoire biblique font partie de la grille horaire de l'école obligatoire. Sur demande des parents, les enfants peuvent toutefois en être dispensés. Le cours d'«histoire biblique-cultures religieuses» est donné par l'enseignant en charge de la classe. «Il ne s'agit pas de catéchisme», précise-t-on à la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Le Programme des cours prévoit que cet enseignement «aide l'élève à découvrir et connaître les racines des civilisations et les fondements historiques des cultures religieuses de la société dans laquelle il vit». Il doit aussi sensibiliser l'élève au pluralisme religieux. Actuellement, ce sont les programmes de l'association chrétienne ENBIRO qui sont utilisés. Les gymnases (collèges) offrent quant à eux un cours à option intitulé «science et histoire des religions». Il est donné par des professeurs spécialisés et non pas par des ministres des différentes religions.

SSI

Et les Eglises

Si les communautés religieuses sont invitées à participer au débat de samedi, elles ne sont pas, pour le moment, amenées à s'associer au DIP sur ce dossier. Les Eglises ont néanmoins des attentes... Emmanuel Rolland, pasteur à la paroisse de Servette-Vieuses, les exprime ainsi: «Les Eglises désirent prendre une part plus active dans la transmission des valeurs.» Et de préciser que «l'Eglise a un vrai désir – dans le respect de la laïcité – d'être plus active dans la cité.»

SS